

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)
AUPRÈS DU C.N.P.E. DE CATTENOM**

**DU 16 OCTOBRE 2018
AU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**



Etaient présents :

- Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI, Vice-Présidente du Département, Conseillère Départementale du canton de Yutz,
- M. Pierre ZENNER, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse,
- Mme Nicole CORTESE, représentant M. Guy KREMER, Maire de Boust et représentant de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE),
- M. Patrick BECKER, Vice-Président de la CA « Portes de France – Thionville » CAPFT, Maire de Kuntzig,
- M. Damien ZIEGLER, représentant M. Patrick LUXEMBOURGER, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Terville,
- M. Jean-Pierre HOËL, représentant M. Patrick LUXEMBOURGER, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Terville,
- M. Jean-Luc NIEDERCORN, Représentant de la CC Bouzonvillois Trois Frontières, Maire de Kirschnaumen,
- M. Jean KIEFFER, Représentant de la CC de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner,
- M. Pierre SPACHER, Représentant de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV) Moselle,
- Mme Anne RIBAYROL-FLESCH, Vice-Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental Grand Est,
- M. Thierry BONNET, Sous-Préfet de Thionville,
- M. Olivier GIROD, Directeur de Cabinet du Préfet de la Moselle
- M. Fabrice LEONI, Directeur des Sécurités, Préfecture de la Moselle,
- M. Sylvain GENY, Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), Préfecture de la Moselle,
- M. Kevin MORIN, SIDPC, Préfecture de la Moselle,
- M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Cattenom,
- M. Jean-Cyr DARBY, Chef de mission communication du CNPE de Cattenom,
- Mme Coralie DUPONT, Mission communication du CNPE de Cattenom,
- Mme Nathalie VARNIER, Ingénieure au CNPE de Cattenom,
- M. Yannick SIMONET, Sous-Directeur Arrêt de tranche du CNPE de Cattenom,
- M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN),
- Mme Lamia HIMER, Déléguée territoriale de l'Agence régionale de la Santé (ARS) pour la Moselle,
- Mme Hélène TOBOLA, ARS Moselle,
- M. Stephan SCHMITZ-WENZEL, représentant le Landrat SCHARTZ, Landkreis Trier-Saarburg,
- M. Jonas ANGEL, Landkreis Trier-Saarburg,
- M. Andreas LUDWIG, Adjoint au Maire de Trèves,
- M. Johannes HILL, Mairie de Trèves,

- M. Thomas JACKL, représentant Mme Daniela SCHLEGEL-FRIEDRICH, Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern,
- M. Thomas SEILNER, Agent expert du Ministère de l'environnement et de la protection des consommateurs du Land de Sarre,
- M. Guy BLEY, Haut-Commissaire Adjoint à la Protection Nationale (HCPN) du Grand-Duché de Luxembourg,
- M. Roger SPAUTZ, Représentant de Greenpeace Luxembourg,

Assistaient également :

- M. le Chef d'Escadron Hugo DORLIN, Commandant de compagnie du groupement de gendarmerie départementale de la Moselle, basée à Thionville,
- Mme Carine ROYER, Directrice Adjointe de la communication, Conseil Départemental de la Moselle,
- Mme Marjolaine BIAGI, Agence Tema,
- Mme Anne-Laure MACLOT, Secrétaire de la CLI,

Etaient excusés :

- M. Patrick WEITEN, Président de la CLI, Président du Département, canton de Yutz,
- M. Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle,
- Dr. Khalifé KHALIFE, Conseiller Régional Grand Est,
- Mme Isabelle RAUCH, Députée de la circonscription de Thionville-Est, Conseillère Départementale – canton de Metzervisse,
- M. Laurent STEICHEN, Vice-Président du Département – canton de Bouzonville,
- Mme Katia MULLER, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville,
- Mme Pauline LAPOINTE-ZORDAN, Vice-Présidente du Département – canton de Thionville,
- M. Olivier RECH, Conseiller Départemental du canton de Thionville,
- Mme Katia GENET-MAINCION, Vice-Présidente de la CCCE, Maire de Berg-sur-Moselle,
- M. Justin CONRADT, représentant de la CCCE, Maire de Breistroff-la-Grande,
- M. Denis BAUR, Vice-Président de la CCCE, Maire de Kanfen
- M. Jean WAGNER, Représentant de la CCCE, Maire de Gavisse,
- Mme Marie-Marthe DUTTA-GUPTA, Représentante de la CCCE, Maire de Fixem,
- M. Gérard GUERDER, Vice-Président de la CCCE, Maire de Rodemack,
- M. Jean KLOP, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Manom,
- M. Henri BOGUET, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Fontoy,
- M. Marc FERRERO, Assesseur à la CAPFT, Maire d'Havange,
- M. Bernard ZENNER, Représentant de la commune de Cattenom, 1^{er} Adjoint au Maire,
- M. Patrice COSTA, Représentant de l'Institut Européen d'Ecologie,
- Dr. Bernard PY, Président de l'Association de Sauvegarde pour la Vallée de la Moselle,
- M. Marcel PHILIPPON, Représentant de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. Patrick MANGENOT, Représentant de l'Unité Départementale Moselle CFDT,
- M. Stéphane VOGEL, Représentant de l'Unité Départementale Moselle FO,
- M. Jean-Luc HAGEN, Représentant de l'Unité Départementale Moselle CGT,
- M. Daniel TROUILLOT, Représentant de l'Unité Départementale Moselle CFE-CGC,
- M. Marc HOVER, Directeur Général des Services du Département de la Moselle,
- M. le Lieutenant-Colonel SMITH, représentant le Colonel VALLIER, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle,
- M. Serge FEBVRE, Membre titulaire à la CCI de Moselle, Vice-Président « Commerce »

- Mme Marie-Laurence HERFELD, Représentante de la Chambre d'Agriculture de la Moselle,
- Dr Jean-Paul MERLIN, Représentant du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins,
- M. Hervé VANLAER, Délégué territorial de l'ASN,
- M. Dan BIANCALANA, Représentant du SYVICOL, Echevin de la ville de Dudelange,
- Mme Véronique BIORDI, Bourgmestre de la commune d'Aubange,
- M. Stéphane COOLS, Spécialiste des questions internationales au Ministère de l'Environnement de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal de la Wallonie,
- M. Didier OSSEMOND, Président du GIM'Est.



Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI de Cattenom, ouvre la séance à 14h17 en accueillant les participants.

Elle annonce aux membres la présence de la télévision allemande ZDF, qui réalise un reportage sur le CNPE de Cattenom et ses partenaires.

Puis, elle salue M. Olivier GIROD, Directeur de Cabinet du Préfet de la Moselle, représentant l'Etat et le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) ce jour, ainsi que les nouveaux membres : M. Andreas LUDWIG, Adjoint au Maire de Trèves, qui remplace M. Toni LOOSEN-BACH, Chargé de démocratie participative, et M. Stéphane VOGEL, représentant du syndicat FO, qui remplace désormais la CFTC.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLI du 19 avril 2018

Le compte rendu de la réunion de la CLI du 19 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Evénement de niveau 1 sur l'échelle INES, lié à la détection tardive d'un dysfonctionnement sur une vanne d'isolement de l'unité de production n°4

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole successivement à M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Cattenom et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de l'ASN de Strasbourg afin qu'ils présentent l'événement déclaré le 19 juin 2018 au niveau 1 de l'échelle INES (voir diaporamas correspondants).

A l'issue de la présentation, M. Roger SPAUTZ souligne le fait que la période pendant laquelle l'anomalie n'a pas été détectée est très longue, puisqu'elle s'étend à deux années. Il souhaite savoir quelles mesures concrètes le CNPE de Cattenom propose pour permettre une détection plus rapide.

M. Thierry ROSSO explique que, ne pouvant pas préciser de manière exacte la durée d'indisponibilité de la vanne, la Direction de la centrale a considéré, de manière conservatrice, que la vanne était indisponible depuis la dernière opération de maintenance en avril 2016. Il explique qu'aucun signe avant-coureur n'a été détecté pendant les essais périodiques. Quant aux mesures d'amélioration, il affirme qu'elles sont continues et s'appuient sur différents leviers, notamment la robustesse de l'analyse de risques et les procédures et la qualité des interventions. Même si 18 000 activités sont menées lors d'une visite décennale, et même s'il n'est question ici que d'un seul événement, il considère qu'il

ne faut jamais baisser la garde quant aux exigences de sûreté, et que c'est là le travail quotidien de l'exploitant. Il ajoute que ne pas progresser signifie reculer, ce qu'il considère inadmissible pour un exploitant nucléaire. M. Thierry ROSSO conclut enfin en affirmant que, pour autant, cet événement ne doit pas jeter l'opprobre sur les 40 000 activités réalisées chaque année.

3. Premier bilan de la 3^e visite décennale de l'unité de production n°2

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole successivement à M. Yannick SIMONET, Directeur délégué aux arrêts de tranche du CNPE de Cattenom et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de l'ASN de Strasbourg afin qu'ils présentent le premier bilan de la 3^e visite décennale de l'unité de production n°2 (voir diaporamas correspondants).

A l'issue de la présentation, M. Andreas LUDWIG revient sur le nombre de modifications à effectuer lors d'une visite décennale, qui s'élève à plus de 150, et s'interroge sur la formation du personnel face aux changements sur les installations.

M. Yannick SIMONET explique que, préalablement aux modifications, il y a l'étude de la capacité des organisations humaines à les intégrer. Cette évaluation des facteurs sociaux et humains est considérée avec autant d'importance que le suivi et l'évaluation des modifications techniques. Les plus de 150 modifications spécifiquement liées à la visite décennale, et qui revêtent un caractère nouveau, ont fait l'objet de mesures de formation. A cette fin, par exemple, un simulateur de la salle de commande à pleine échelle a permis de former les intervenants aux modifications. De la même façon, il cite un autre exemple avec l'installation d'un nouveau groupe de climatisation pour lequel des techniciens ont été formés avant l'installation qui s'est faite au cours de la visite décennale. Puis, M. Yannick SIMONET conclut en expliquant que la formation a porté sur les 150 modifications et non pas sur les 18 000 activités puisque celles-ci comprennent beaucoup de maintenance courante.

Dans ce contexte, M. Thierry ROSSO réitère son invitation aux membres de la CLI à venir visiter la centrale de Cattenom, et notamment le bâtiment formation avec les simulateurs, et à poser leurs questions sur site.

M. Pierre BOIS souhaite compléter la réponse en indiquant que la formation du personnel aux modifications de l'installation fait partie des sujets inspectés par l'ASN, et qu'au regard de ces inspections, EDF présente un niveau généralement satisfaisant de formation du personnel en ce qui concerne l'adoption des modifications techniques et de leur intégration par les salariés du CNPE de Cattenom.

M. Thomas SEILNER s'interroge au sujet des mesures post-Fukushima, et plus particulièrement au sujet du catalogue réalisé par l'ASN, qui recense l'ensemble des mesures à prendre pour assurer le fonctionnement des installations en toute sûreté. Il pointe l'équipement de chaque réacteur par un diesel d'ultime secours (DUS), annoncé pour le 31 décembre 2018, mais reporté à une date indéterminée au cours de l'année 2019.

M. Pierre BOIS explique tout d'abord que le DUS constitue une source d'électricité ultime permettant d'assurer le refroidissement du cœur du réacteur en situation d'accident nucléaire et ainsi la réalimentation des fonctions de sûreté vitale des installations lorsque les autres sources ne sont pas disponibles. Il explique que les mesures post-Fukushima comprennent d'autres améliorations attendues que les seuls DUS, avec une échéance plus éloignée dans le temps. En particulier, les fonctions de sûreté devant être réalimentables par les DUS, elles sont elles-mêmes exigibles postérieurement à la date initialement prescrite pour l'installation des DUS.

Ainsi, M. Pierre BOIS indique que l'ASN a été informée par le CNPE de Cattenom du retard pris concernant l'équipement de ses réacteurs par les DUS. Elle est consciente que les 58 réacteurs français devant être équipés sensiblement au même moment, des retards de nature industrielle peuvent intervenir. Toutefois, le calendrier des améliorations de sûreté devant être tenu, l'ASN réfléchit actuellement à une manière de permettre à l'ensemble des mesures post-Fukushima d'être mises en œuvre dans les temps, et va, d'ici la fin de l'année, répondre au CNPE de Cattenom (et aux autres CNPE concernés) en lui indiquant un nouveau délai à tenir. Il est notamment envisagé que pour compenser le retard pris dans le chantier de construction des DUS, un effort significatif de fiabilisation des sources électriques existantes soit demandé à EDF, de manière à maintenir l'objectif d'un progrès de sûreté vis-à-vis des sources électriques à court terme.

M. Roger SPAUTZ pose ensuite deux questions à l'ASN, la première concernant l'analyse des évaluations des dossiers de situation, la seconde concernant le litige auquel fait actuellement face EDF au sujet du choix de l'entreprise chargée de fournir les DUS.

M. Pierre BOIS explicite le terme « situation », qui appartient au domaine des équipements sous pression. La réglementation prévoit que ces derniers peuvent subir, lors de leur exploitation, des cycles de sollicitations (montées ou baisses en pression), dont le cumul au-delà d'un certain nombre doit conduire à vérifier l'intégrité et l'aptitude au service de la pièce ; cette vérification peut déboucher, selon les cas, sur des remplacements de pièces, des réparations, ou de simples maintenances. Le décompte des « situations » fait ainsi partie de la vie des équipements. En effet, l'ASN les analyse en permanence et pas uniquement lors des visites décennales. Elle organise d'ailleurs des inspections sur cette thématique.

Pour conclure, M. Pierre BOIS confirme l'existence d'un litige concernant l'appel d'offres lié à la livraison des DUS, mais explique que l'ASN n'a pas de position à ce sujet. Elle s'assurera uniquement que les DUS répondent aux exigences de sûreté attendues.

M. Thierry ROSSO complète la seconde réponse, en expliquant qu'un fournisseur allemand, MAN, est insatisfait de ne pas avoir obtenu le marché et a lancé une action en justice. Il confesse ne pas détenir d'autres informations, n'ayant pas lui-même passé le marché, la démarche ayant été effectuée au niveau national.

4. Arrêt de l'unité de production n°3 pour une intervention au niveau des joints de couvercle de cuve

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Cattenom, afin qu'il présente l'arrêt de l'unité de production n°3 pour une intervention au niveau des joints de couvercle de cuve (voir diaporama correspondant).

Aucune question n'est posée à l'issue de l'intervention.

5. Le suivi hydrobiologique de la Moselle et de la retenue industrielle du Mirgenbach dans le cadre de la réglementation applicable au CNPE de Cattenom

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à Mme Anne RIBAYROL-FLESCH, Gérante de « Pedon environnement & Milieux Aquatiques », 1ère Vice-Présidente du CESER Grand Est et Présidente du Pôle de compétitivité de la filière Eau « Hydreos » du Grand Est, afin qu'elle présente le suivi hydrobiologique de la Moselle et de la retenue

industrielle du Mirgenbach dans le cadre de la réglementation applicable au CNPE de Cattenom (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, Mme la Vice-Présidente de la CLI se demande si des prélèvements ont été effectués au cours de l'été, alors que les températures étaient élevées et que les eaux étaient chaudes.

Mme Anne RIBAYROL-FLESCHE explique que la réserve « le Vieux Pré », située dans les Vosges, permet le soutien à l'étiage de la Moselle. Les petits cours d'eau peuvent être frappés par l'assèchement brutal ainsi que par l'existence d'une baisse de niveau d'eau des cours d'eau de plus grande envergure. Elle complète en attestant de l'évidence du réchauffement climatique et des nécessaires aménagements politiques et environnementaux à effectuer de manière urgente. Les hydrobiologistes doivent proposer des solutions pour compenser le changement climatique, notamment au regard du réchauffement des eaux.

M. Andreas LUDWIG demande si un réchauffement des eaux dû à l'activité du CNPE de Cattenom a été observé cet été et si oui, à combien de degrés il s'élevait.

Mme Anne RIBAYROL-FLESCHE répond que la réserve du Mirgenbach permet de rejeter les eaux chaudes à 9 m de profondeur, eau qui ne vient pas directement des tours de refroidissement de la centrale, mais d'une évacuation tertiaire. A ce niveau, les stations échantillonnées sont proches de la station de rejet, et n'attestent pas d'un réchauffement des eaux. En effet, le facteur de dilution de l'eau est très rapide, et aucune différence de température n'a été constatée entre les stations MOS 1 (niveau de Basse-Ham) et MOS 4 (niveau d'Apach).

M. Thierry ROSSO ajoute que la question des rejets est très cadrée, qu'il est question de « compensation des débits évaporés ». La réserve du « Vieux Pré » dans les Vosges permet de compenser le prélèvement en eau effectué par le CNPE de Cattenom au travers de ces « débits évaporés ». Grâce à la retenue du Mirgenbach, le CNPE de Cattenom détient un impact moindre que les autres centrales nucléaires françaises, car elle constitue un tampon thermique avant le rejet dans la Moselle.

6. Travaux concernant l'extension du Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Sylvain GENY, Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), afin qu'il présente les travaux liés à l'extension du PPI à 20 km (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, Mme la Vice-Présidente prend la parole, plutôt en sa qualité de Maire d'une commune située dans le PPI, pour exprimer son regret face au fait que certaines communes n'aient toujours pas mis à jour leur Plan communal de sauvegarde (PCS), outil fondamental de gestion communale de crise nucléaire. Elle ajoute que ce point a été abordé la semaine précédente lors du groupe de travail « CLI transfrontalières » de l'ANCCLI, et qu'il est fondamental que les élus prennent conscience de leur responsabilité en la matière. Elle évoque également le kit de communication qui a été présenté dans les arrondissements, et les réunions organisées à l'attention des élus de territoire.

M. Roger SPAUTZ souhaite formuler une remarque concernant la distribution d'iode aux nouveaux habitants d'une ville située dans le PPI. Il relate une anecdote personnelle, concernant une de ses connaissances s'étant rendue en Mairie en vue de se renseigner sur la question, et n'ayant pas pu obtenir de réponse précise, mais seulement une analyse personnelle de l'agent de la collectivité, sous-entendant le peu d'utilité de ces pastilles.

M. Thierry ROSSO considère que les collectivités territoriales doivent être en mesure d'apporter la réponse aux citoyens venant chercher l'information.

Mme Hélène TOBOLA intervient pour expliquer que l'iode, comme tout médicament, possède une posologie, mais ne précise aucune heure de prise, car cette décision revient au Préfet au moment de la crise nucléaire.

M. Anne RIBAYROL-FLESCH souhaite être renseignée quant aux points de distribution des comprimés d'iode dans et hors du PPI, car elle remarque que les citoyens ne disposent pas de suffisamment d'information.

Mme Hélène TOBOLA lui répond que les pharmacies sont les points de distribution dans le PPI, et qu'en dehors de cette zone, la distribution se fera dans les Mairies et les pharmacies, seulement en cas de crise.

M. Thierry ROSSO souligne le fait que la Moselle fait partie des Départements qui se sont le mieux approprié le sujet. Sa population appréhende mieux le risque car elle se situe à proximité géographique d'un CNPE.

Mme la Vice-Présidente ajoute que la CLI édite une lettre semestrielle et qu'elle dispose d'une page internet, canaux à travers lesquels le sujet de l'iode et de sa distribution ont été abordés plusieurs fois. Les Maires du PPI ont par ailleurs pu reprendre cette information dans leurs bulletins communaux. Elle explique qu'en parallèle, pendant la campagne de communication sur l'iode, le Département de la Moselle a effectué un travail de communication auprès de tous ses bâtiments recevant du public au sein de la zone PPI, afin que les comprimés d'iode y soient retirés.

Enfin, M. le Sous-Préfet de Thionville souligne que la campagne d'information doit être renouvelée fréquemment, en raison de la croissance démographique importante dans les 5 km autour du CNPE de Cattenom, atteignant 2% par an dans les communes concernées. Il constate en outre qu'il est difficile d'inculquer à la population française la culture du risque nucléaire, et que cela constitue un véritable enjeu.

7. Contexte et complémentarité énergétiques en France

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Cattenom, afin qu'il présente un aperçu du contexte et de la complémentarité énergétiques en France (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, M. Andreas LUDWIG mentionne la grande crainte de l'Allemagne face à l'énergie nucléaire, ainsi que face aux risques liés à un accident nucléaire et au poids que représentent les déchets et leur traitement sur des milliers d'années. Il exprime sa satisfaction d'être membre de la CLI de Cattenom et remercie le Directeur de la centrale pour son invitation à venir visiter les installations. Enfin, il ajoute que les ingénieurs des différents pays, notamment de la France et de l'Allemagne, devraient travailler conjointement pour produire de l'énergie propre qui ne génère pas de déchets.

Mme la Vice-Présidente de la CLI salue cette volonté de coopération mais souligne que les discussions concernant les choix énergétiques sont du ressort des Etats, et non de la CLI.

M. Roger SPAUTZ ajoute que plusieurs scénarios énergétiques excluant l'énergie nucléaire existent, et que les enjeux actuels liés à cette énergie, à savoir la gestion des

déchets et le coût de construction, de réparation et de démantèlement de réacteurs nucléaires, représentent de réelles difficultés.

Mme la Vice-Présidente répète que ces enjeux ne concernent pas la CLI.

8. Points divers concernant la CLI

Mme la Vice-Présidente de la CLI présente le programme d'activité et le budget de la CLI pour l'année 2019.

Elle souligne l'importance de l'existence des travaux du groupe des CLI transfrontalières, et rappelle qu'elle est impliquée dans les activités de l'ANCCLI, étant elle-même Trésorière adjointe de l'association. Elle liste les différents postes budgétaires, dont les montants restent identiques à ceux de 2018.

Mme la Vice-Présidente donne ensuite la parole au public :

- La première question concerne la neutralité en carbone de l'énergie nucléaire, qui ne semble pas avérée : M. Thierry ROSSO répond que le calcul du bilan carbone de l'énergie nucléaire prend en compte l'ensemble de la chaîne de valeurs, à la fois l'extraction, l'enrichissement de matière première, la fabrication, le traitement, le transport et la distribution d'énergie mais aussi la construction et déconstruction des sites. Il affirme que ce bilan global fait de l'énergie nucléaire l'énergie la moins carbonée de toutes les énergies et considère qu'elle traite plus de problèmes qu'elle n'en génère.
- La deuxième question porte sur le traitement des déchets. Une personne demande pourquoi les déchets ne sont pas directement enfouis à côté des centrales nucléaires. La réponse consiste à dire que c'est un choix de ne pas stocker les déchets directement à côté des centrales.
- La troisième question est relative à l'évacuation des populations en cas d'incident nucléaire au CNPE de Cattenom et l'impossibilité d'évacuer l'ensemble de population luxembourgeoise dans un autre pays. M. Sylvain GENY revient sur la doctrine et plus particulièrement sur l'évacuation dans les 5 km. Il rappelle qu'elle n'est pas prévue pour être automatique. Elle interviendra sur ordre du Préfet après analyse avec l'ASN et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, en fonction du contexte local à ce moment T. Il ajoute que la connexion avec le Luxembourg et l'Allemagne serait assurée, via un agent de liaison sur place pendant l'urgence, au sein même de la cellule de crise. Le retour d'expérience du dernier exercice a permis de travailler sur ces aspects.
- Une quatrième question est posée au sujet de la date d'arrêt de fonctionnement du CNPE de Cattenom. M. le Sous-Préfet rappelle que cette question relève de la souveraineté nationale et que le CNPE de Fessenheim est le seul, à ce jour, à connaître une date de fermeture. M. Thierry ROSSO souhaite ajouter que le système français en matière de durée d'exploitation des centrales nucléaires fonctionne selon le principe de réexamen décennal, permettant d'obtenir, en cas de réussite, l'autorisation de prolonger la durée de vie d'un réacteur pour 10 ans. Il ajoute qu'il n'existe aucune limite administrative, et que cette limite sera soit économique, donc du ressort de l'entreprise, soit de sûreté, dans ce cas de la compétence de l'ASN. Il informe qu'EDF a prévu d'amener l'ensemble de son parc nucléaire à 60 ans, si tant est que les derniers standards de sûreté soient intégrés et que les autorisations soient données au fur et à mesure.

- La dernière question porte sur les risques pour le CNPE de Cattenom en cas de sécheresse sévère. La réponse consiste à dire que l'énergie nucléaire ne concoure pas au réchauffement climatique ni à l'augmentation de la sécheresse.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Vice-Présidente remercie les membres pour leur participation et lève la séance à 17h17.

A Metz,
Le 16 octobre 2018,

Rachel ZIROVNIK
Vice-Présidente de la CLI de Cattenom

